

date de convocation : 07 octobre 2017 Affiché le : 19 octobre 2017 retiré le : 18 décembre 2017  
**conseillers élus : 11 - conseillers en fonction : 09 - absent : 01 - pouvoir : 01.**

**COMPTE RENDU** DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2017  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RAMMERSMATT

**Étaient présents :** Mesdames Alice BERNHARDT, Virginie MANAKOFAIVA et Messieurs Jean-Marie BOHLI, François GRUNEWALD, Jean-Jacques GUTH, Benoît HAAGEN, Jean-Marc KAELBEL, Raymond SCHIRMER.

**Était absent excusé :** Monsieur Raymond LABRUDE

**Procuration :** Monsieur Raymond LABRUDE a donné procuration à Jean-Marie BOHLI  
Madame Catherine CORDEIL a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, ouvre la séance à 19h30

Ordre du jour :

1. Approbation du P. V. de la séance du 16 août 2017,
2. Modification des statuts de la Communauté de Communes de Thann-Cernay : évolution des compétences intercommunales,
3. Avenant N° 2 au pacte fiscal et financier 2015-2020,
4. Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1er octobre 2017.
5. Fête des aînés (musique),
6. École : ce que veut l'état,
7. École : délibération pour que l'école ne soit pas transférée ailleurs,
8. Compteur Linky,
9. Sapeurs -pompiers,
10. Modification de la porte du garage de la caserne,
11. Divers : école : coût de revient d'un enfant, argent : où en est l'argent des jeunes, relance assurances.

**POINT 01 : Approbation du P.V. de la séance du 16 août 2017.**

le procès-verbal dont un extrait a été transmis à chaque membre, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**POINT 02 Dél. 30/2017 :** Modification des statuts de la Communauté de Communes de Thann-Cernay : évolution des compétences intercommunales,  
Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :

**approuve** la nouvelle rédaction des compétences de la Communauté de communes de Thann-Cernay telle que proposée ci-dessus,

**ajoute** aux compétences communautaires :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (compétence obligatoire),
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes (compétence optionnelle),

**intègre** la compétence Eau aux compétences optionnelles (antérieurement compétence facultative),

**précise** les libellés des compétences :

- **Politique de la ville** : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'**accueil des gens du voyage** et des terrains locatifs familiaux,

**approuve** le projet de statuts modifiés ci-joint intégrant la définition des compétences et attributions de la CCTC,

**autorise** le Maire ou son représentant à signer le ou les actes à intervenir, et tout document y afférent.

**POINT 03 Dél. 31/2017 : Avenant N° 2 au pacte fiscal et financier 2015-2020,**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n° 2 au pacte fiscal et financier 2015-2020,
- **charge** le maire de signer toutes pièces correspondantes.

**POINT 04 Dél. 32/2017 : Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1er octobre 2017.**

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité

**approuve** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

**s'associe** solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

**POINT 05 : Fête des aînés (musique).**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à une (1) abstention, une (1) voix contre et sept (7) voix pour autorise le maire à faire venir un orchestre pour le repas des aînés du samedi 09 décembre 2017.

**POINT 06 : École : ce que veut l'état.**

Dans un avenir proche, l'État veut créer des regroupements pédagogiques concentrés (RPC) qui correspondent à l'association de plusieurs communes pour gérer l'enseignement des classes de maternelle et de primaire. Toutes les classes sont alors « concentrées » en un seul lieu.

**POINT 07 : École : délibération pour que l'école ne soit pas transférée ailleurs.**

Le conseil municipal est contre le **R**egroupement **P**édagogique **C**oncentré des écoles de Leimbach, Rammersmatt, Roderen et Bourbach le Bas sur un seul site. Ce RPC entraînerait la fermeture de l'école de Rammersmatt. Un courrier dans ce sens sera envoyé à l'académie.

**POINT 08 : Compteur Linky,**

C'est une affaire personnelle, chaque administré a le droit d'accepter ou de refuser l'installation du compteur Linky.

**POINT 09 Dél. 33/2017 : Sapeurs -pompiers,**

La fusion du Centre de Première Intervention de Rammersmatt avec celui de Leimbach ne peut pas se faire.

Au vu du constat d'avenir du CPI de Rammersmatt, établi par le SDIS, et après débat, le conseil municipal décide à quatre (4) abstentions et cinq (5) voix pour la dissolution du Centre de Première Intervention de Rammersmatt. La création d'une réserve communale de sauvegarde est à l'étude.

L'amicale des sapeurs pompiers est encore en activité.

**POINT 10** : Modification de la porte du garage de la caserne, la porte du garage de la caserne du centre de première intervention a été changée.

**POINT 11** : Divers : école : coût de revient d'un enfant, argent : où en est l'argent des jeunes, relance assurances.

**Coût de revient d'un enfant** : environ 2000€ par an tout compris (coût du fonctionnement du syndicat scolaire);

**L'argent** qui figurait sur un compte à l'époque de l'ASL, a été transféré à L'Office Municipal des Sports des Loisirs et de la Culture.

**Assurances** : dossier relancé,

**Rue Bellevue**, il est demandé de limiter la rue Bellevue à 30 km, et de d'interdire l'accès à l'aire de loisir de 20h00 à 6h du matin,

**Propriétaire de chiens** : un courrier sera distribué pour rappeler les règles sur les chiens divagants et le ramassage des crottes.(pouvoir de police du maire).

**Administrés méritants** : récompenser les administrés méritants (sportif, comportement citoyen, scolaire, culturel,...) est à l'étude.

Journée musicale du 13 août 2017 : il est demandé un bilan par écrit pour le prochain conseil municipal.

**Fibre** : il est suggéré d'adapter le matériel informatique, un peu obsolète, au performance de la fibre.

Terrain de jeu : le portail a été endommagé.

**date à retenir** :

**vendredi 31 octobre**, halloween, mettre une lumière aux fenêtres pour attirer les monstres, partir de 18 heures,

**vendredi 1<sup>er</sup> décembre** fête des écoles de Leimbach Rammersmatt à partir de 16h30 à la salle polyvalente de Leimbach,

**dimanche 03 décembre** concert de la chorale des écoles de Leimbach Rammersmatt à la collégiale de Thann,

**samedi 09 décembre** repas des aînés à la salle communale "D'schira" à partir de 11h30,

**dimanche 10 décembre** célébration du 73<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Rammersmatt par les troupes de la 1<sup>ère</sup> armée, dont le 4<sup>ème</sup> bataillon de choc (commando de Cluny). messe à 09h30, dépôt de gerbe au monuments 10h45 et 11h30 vin d'honneur à la salle communale "D'schira".